



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024-045 du 13 mars 2024

Objet : Arrêté portant autorisation d'ouverture de débits de boissons temporaires de 3^{ème} catégorie à l'occasion d'un salon des vins le 17 mars 2024 organisé par l'association Fleurs de Chenin.

Le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L 3321-1, L3334-2 alinéa 1, L3335-1 et L 3335-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 fixant les périmètres de protection générale pour les débits de boisson,

Vu la demande formulée par Madame Christelle CHARBONNIER, présidente de l'association Fleurs de Chenin, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie le 17 mars 2024 à l'occasion d'un salon des vins,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : A l'occasion d'un salon des vins, l'ensemble des exposants (voir annexe 1) sont autorisés à ouvrir et tenir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie le 17 mars 2024 de 10h à 18h, sous la Halle de Vouvray, avenue André Maginot.

Article 2 : Les bénéficiaires de la présente autorisation devront se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc...).

Article 3 : À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes 1 et 3 définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise au demandeur pour remise aux exposants, et à la brigade de Gendarmerie de Vouvray.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 14 mars 2024

Fait à Vouvray, le 13 mars 2024



Le Maire,

Brigitte PINEAU

Salon des « Vins & gourmandises » Dimanche 17 Mars 2024 de 10h à 18h

Produits - Appellations	Participants
COGNAC	Pascal GUILLOTON – S.A DOMAINE DE LA VILLE - 10 Rue de la Ville -17150 ST THOMAS DE CONAC contact@domainedelaville.fr
POMEROL / LALANDE POMEROL	BARDEAU F & J-L CHÂTEAU DU CASTEL – Lavaud n°1 33500 NEAC 06 87 06 66 12 – jeanlouis.bardeau@bbox.fr
SANCERRE	Domaine Jean-Paul PICARD 11 Chemin de Marloup 18300 BUÉ
PESSAC LEOGNAN / BORDEAUX BLANC-ROSÉ	SCEA CHATEAU GUITERONDE – 7 Chemin de Guiteronde – 33140 VILLENAVE D'ORNON
CHINON	Domaine Hérault 2 Le Château – 37220 PANZOULT
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	SCEA GODEFROY Jérôme 19 Rte du Plessis – 37140 CHOUZÉ/LOIRE
JASNIERES / COTEAUX DU LOIR	Domaine FRESNEAU Xavier & Amandine SARL FRESNEAU 22 Rue de Cézin – 72340 Marçon
ALSACE	Igor MONGE NIDERWIND SAS – 37 Rue Schweighaeuser – 67000 STRASBOURG
ANJOU	EARL David Fourier 550 Rte du Moulin Villa Nova MARTIGNÉ BRIAND 49540 TERRANJOU
MAISON DARRAGON BO FRERES	34 RUE DE SANZELLE – 37210 VOUVRAY
4C DRINKS	Nathalie LECHEVALLIER SARL CHANTS DE VIE - / 4CDRINKS 18 Rue du Faubourg St Jacques – 37500 CHINON
CHAMPAGNE Paul LERREDE	Elizabeth & Jean-Yves LERREDE CHAMPAGNE Paul LERREDE 49 Rue de Bézu le Guéry 02310 CROUTTES/MARNE
DISTILLERIE L'HÉRITIER	Quentin & Tom HÉRITIER LA FABRIQUE HÉRITIER 1 Rue de Rillé – 37270 MONTLOUIS/LOIRE